

- a. Bilan de la présentation au GCC sur les 12 recommandations concernant le processus en terres de catégorie I
 - b. Activités du groupe de travail sur la gestion intégrée des matières résiduelles
 - c. Programme du MRNF concernant la création de commissions régionales
 - d. Projet de recherche concernant la participation des Cris à l'évaluation environnementale et sociale
 - e. Projet de colloque sur le développement durable à la Baie James
 - f. Stratégie pancanadienne et règlement sur la gestion des effluents d'eaux usées
 3. Adoption des états financiers pour l'année 2006-2007
 4. Commentaires sur le projet de rapport annuel 2006-2007 et adoption
 5. Projet de révision des Annexes 1 et 2 du chapitre 22 : bilan de l'atelier avec les COMEV, COMEX et COFEX-Sud
 6. Travaux d'élaboration du protocole d'audit des plans généraux d'aménagement forestier (grille d'analyse des PGAF) : mise sur pied du Sous-comité sur la foresterie
 7. Proposition de mise sur pied d'un comité cri sur les 8 aires protégées dans le secteur de Waskaganish
 8. Varia
 - a. Site historique du parc Robert-Boyd
 - b. Sièges vacants au CCEBJ
 - c. Rapport déposé dans le cadre des études de suivi des effets sur l'environnement (ÉSEE)
 - d. Mise en œuvre des directives du COMEV eu égard à la conformité aux lois et règlements fédéraux
 9. Prochaine réunion
 10. Présentation de Céline Meunier concernant l'état des connaissances sur les changements climatiques à la Baie James
 11. Discussion en présence d'Yves Bégin (Centre d'études nordiques), Luc Vescovi (Ouranos) et Céline Meunier concernant les lacunes à combler dans les études sur les changements climatiques et les adaptations à envisager par les communautés cries
- 1. Adoption du compte rendu de la 148^e réunion (21 février 2007)**
- Sur une proposition de Guy Demers, appuyée par Claude Saint-Charles, le compte rendu de la 148^e réunion du CCEBJ est adopté tel que modifié.

2. État d'avancement des dossiers

a. Bilan de la présentation au GCC sur les 12 recommandations concernant le processus en terres de catégorie I

Le Comité administratif a rencontré le Conseil d'administration du Grand Conseil des Cris (GCC) afin de présenter les principaux dossiers à l'étude au CCEBJ. Parmi ceux-ci, la mise en œuvre des recommandations concernant le processus d'évaluation et d'examen appliqué en terres de catégorie I a été discutée. Les membres du GCC ont indiqué qu'il ne revenait pas aux seuls gouvernements locaux d'appliquer les recommandations du CCEBJ et que le soutien des gouvernements fédéral et provincial était attendu. En outre, un membre du GCC a signalé l'incohérence d'assujettir au processus des mesures d'atténuation conçues afin de réduire les impacts d'un projet.

Selon un membre de l'ARC, le CCEBJ doit maintenant rencontrer les administrations locales, notamment l'administrateur local en environnement, afin d'examiner la mise en œuvre des recommandations.

b. Activités du groupe de travail sur la gestion intégrée des matières résiduelles

Le groupe de travail a été mis sur pied afin d'assurer l'accès des communautés de la Baie James aux programmes de récupération et de recyclage. En outre, il doit examiner la pertinence de la réglementation en vigueur. Selon une membre de l'ARC, l'ambiance de travail au sein du groupe est excellente. Elle souligne entre autres les efforts de Recyc-Québec afin d'assurer la collecte des pneus usés à la Baie James, regrettant toutefois qu'un programme récurrent de collecte ne soit toujours pas appliqué à la Baie James.

La mise en vigueur du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)* pose problème. Selon une membre de l'ARC, les dispositions du REIMR obligeant l'exploitant à verser une garantie financière à l'ouverture d'un site d'enfouissement et y interdisant le brûlage doivent être révisées. Elle suggère l'envoi d'une lettre aux administrations locales les informant des dispositions du REIMR applicables aux terres de catégorie 2 et 3, ceci en complément à une présentation antérieure du MDDEP à cet égard.

Un membre du Québec propose que le CCEBJ prépare un bref argumentaire indiquant l'incidence du brûlage dans les dépôts en tranchées de la Baie James sur la qualité de l'air, ceci en comparaison aux polluants émis par le transport des matières recyclables vers un centre de traitement du Sud du Québec. En outre, ce

document présenterait les conditions assurant un brûlage sécuritaire et atténuant les impacts environnementaux. Enfin, il croit que le CCEBJ doit signaler l'incohérence d'appliquer la réglementation au territoire de la Baie James mais non les programmes de récupération et de recyclage. À cet égard, une membre de l'ARC propose de faire appel à l'expertise du Centre interuniversitaire de recherche en analyse du cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) de l'École Polytechnique.

Une membre du Canada trouve important de maximiser les opportunités de récupération et de réemploi sur le territoire, notamment à l'égard des matériaux de construction. Une membre de l'ARC reconnaît que des efforts supplémentaires peuvent être faits à cet égard, mais souligne que les Cris ne contrôlent pas le processus de production de ces matériaux, notamment quant aux emballages.

c. Programme du MRNF concernant la création de commissions régionales

Le Sous-ministre du MRNF a indiqué qu'une équipe était prête à présenter le programme de création des commissions forestières régionales au Comité permanent de liaison de l'ENRQC, comme le suggérait le CCEBJ. Le Comité de liaison doit proposer une date pour cette présentation sous peu.

d. Projet de recherche concernant la participation des Cris à l'évaluation environnementale et sociale

Kelly LeBlanc, de l'Université de Montréal, mène actuellement un projet de recherche concernant la participation des Cris au processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22, projet pour lequel le CCEBJ a octroyé une subvention de recherche. Mme LeBlanc a présenté une mise en contexte au comité de suivi et sollicité des suggestions concernant les projets à étudier et les personnes-ressources à rencontrer.

Une membre de l'ARC rappelle que la CBJNQ prévoit la possibilité, pour les gouvernements locaux, de fournir leurs commentaires dans le cadre de l'évaluation ou de l'examen d'un projet, mais aucune disposition n'a trait à la consultation des individus. En raison de cette lacune, les comités d'évaluation et d'examen tendent à déterminer, au cas par cas, s'il y a lieu de mener des audiences publiques. Une étude comparative des critères internationaux en ce domaine permettrait au CCEBJ de formuler, le cas échéant, des recommandations aux parties concernant un processus d'audiences publiques adapté au territoire de la Baie James. Selon une membre du Canada, des initiatives pertinentes ont été menées en matière de

participation du public à l'évaluation environnementale plus près de chez nous, notamment dans les Territoires du Nord-Ouest.

e. Projet de colloque sur le développement durable à la Baie James

Le secrétaire indique qu'il n'a pas eu l'occasion de préparer un cadre de travail pour cet événement. Une membre de l'ARC croit qu'il vaudrait mieux parler d'un «atelier» sur le développement durable, ce qui ramènerait cet événement à une dimension plus modeste et plus facile à planifier. L'atelier aurait bien sûr pour objectif de contribuer au développement durable, mais le thème en serait l'aménagement du territoire. Afin d'illustrer les enjeux à aborder, elle mentionne le plan de développement de la Municipalité de la Baie James qui ne correspond aucunement à la vision des Cris. La création d'aires protégées constitue également un enjeu associé à l'aménagement du territoire.

f. Stratégie pancanadienne et règlement sur la gestion des effluents d'eaux usées

Un membre confirme qu'il y aura une consultation menée par Environnement Canada à l'automne 2007 concernant le projet de règlement sur la gestion des effluents d'eaux usées. Le CCEBJ sera invité à prendre part à cette consultation.

3. Adoption des états financiers pour l'année 2006-2007

Le secrétaire présente les états financiers préparés dans le cadre d'une mission d'examen par une firme comptable. Il s'agit de la première année durant laquelle le CCEBJ a été assujéti à une réduction provisoire de la subvention versée, ceci afin de réduire le surplus accumulé. À cet égard, une membre de l'ARC souligne que le gouvernement du Québec, après l'accord conclu avec le Canada, doit toujours s'entendre avec l'ARC concernant le montant de la réduction budgétaire imposée au CCEBJ. Elle souhaiterait qu'une formule d'indexation soit prévue dans le cadre de ces discussions.

Par ailleurs, un membre du Québec estime que certains placements du CCEBJ pourraient être effectués à un taux plus avantageux dans le contexte actuel.

Résolution du CCEBJ n° 2007-05-16-01 concernant les états financiers de l'année 2006-2007 :

- **ATTENDU QUE** le CCEBJ doit adopter les états financiers de l'année 2006-2007;
- **ATTENDU QUE** que la firme Ruel, Giroux, Dorion, c.a., a complété une mission d'examen des états financiers du CCEBJ;

Sur une proposition d'Annie Déziel, appuyée par Guy Demers :

Il est unanimement résolu d'adopter le projet d'états financiers pour l'année 2006-2007.

4. Commentaires sur le projet de rapport annuel 2006-2007 et adoption

Le secrétaire dépose le projet de rapport annuel approuvé par le Comité administratif la veille. Les membres sont invités à en prendre connaissance afin de faire part de leurs commentaires, s'il y a lieu.

Sur une proposition de Ginette Lajoie, appuyée par Maryse Lemire, le rapport annuel 2006-2007 est adopté. Les membres pourront toutefois informer le secrétaire de corrections mineures à apporter d'ici le 23 mai 2007, ceci afin d'assurer un délai suffisant pour le montage graphique, l'impression et l'envoi du rapport à l'Assemblée nationale avant l'échéance prévue par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (30 juin).

5. Projet de révision des Annexes 1 et 2 du chapitre 22 : bilan de l'atelier avec les COMEV, COMEX et COFEX-Sud

Une membre de l'ARC souligne l'importance de l'atelier du 26 avril 2007 avec les membres du COMEV, du COMEX et du COFEX-Sud : il s'agissait de travailler sur une proposition de révision des listes avec les personnes impliquées directement dans le processus d'évaluation et d'examen. Par ailleurs, en raison du peu de données disponibles concernant les critères justifiant les recommandations de ces comités, il importait d'en rencontrer les membres afin d'obtenir des précisions.

La grande majorité des catégories de projets ont fait l'objet d'un consensus des participants quant à leur assujettissement au processus, leur exemption ou leur classification comme «projet de zone grise». Selon une membre de l'ARC, les

projets d'exploration minière et de décontamination de sols nécessitent toutefois qu'on les examine de façon plus poussée, notamment afin de déterminer les modalités de participation des Cris dans l'éventualité où ces projets seraient exemptés.

Selon une membre du Canada, certains types de projets pourraient être exemptés du processus si une directive ou un guide s'appliquait. En ce qui concerne les projets de pourvoies ou d'agrandissements de pourvoies, le CCEBJ pourrait consulter le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP) lorsque la proposition d'exemption de ces projets sera prête.

Une membre du Canada souhaite apporter des précisions concernant le projet de compte rendu de l'atelier, notamment quant à la définition de certaines catégories de projets. Selon une membre de l'ARC, il importe que le rapport final du consultant Yvan Vigneault comprenne une terminologie claire afin d'éviter la confusion quant aux caractéristiques des projets à l'étude.

Un membre du Canada croit que le consultant devra bonifier son rapport en ajoutant, dans l'introduction, les principes justifiant la révision des Annexes 1 et 2, soit la réduction des doublages de procédures, la valeur ajoutée attendue de l'évaluation environnementale et sociale, une analyse éclairée des registres du COMEV de même que la transparence du processus. Par ailleurs, le rapport pourrait être abrégé en éliminant les fiches concernant des types de projet pour lesquels aucun changement n'est proposé.

Selon une membre de l'ARC, le CCEBJ pourrait adopter le rapport final d'ici septembre 2007 afin de l'acheminer aux parties pour leur approbation. Le consultant aura toutefois besoin du support des membres du CCEBJ impliqués dans ce dossier à ce jour.

6. Travaux d'élaboration du protocole d'audit des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) : mise sur pied du Sous-comité sur la foresterie

Le CCEBJ a adopté le rapport préparé par le consultant Martin Pelletier concernant les orientations du CCEBJ à l'égard de l'étude des PGAF. Les services de M. Pelletier ont été retenus à nouveau pour la préparation d'un protocole d'audit servant de guide à l'analyse des plans dont on attend le dépôt en juin 2007. Le CCEBJ mettra sur pied un Sous-comité afin d'épauler le consultant dans son travail. Nadia Saganash et Jacques Robert ont été désignés afin de représenter respectivement l'ARC et le Canada au sein du Sous-comité. Afin de

procéder à la nomination d'un représentant du Québec, une membre de cette partie demande une copie du mandat confié au Sous-comité.

7. Proposition de mise sur pied d'un comité cri sur les huit aires protégées dans le secteur de Waskaganish

Mme Julie Hébert, chargée de projet au Service des aires protégées du MDDEP, présente la démarche prévue pour l'élaboration de l'étude d'impacts pour six réserves de biodiversité et deux réserves aquatiques proposées, toutes situées sur les aires de trappe de la communauté de Waskaganish. Le MDDEP souhaite impliquer les partenaires régionaux et locaux dans cette démarche par le biais de deux comités, l'un pour les Cris et l'autre pour les instances gouvernementales et municipales. Ce dernier comité a tenu sa première rencontre le 19 mars, ce qui a permis d'entrevoir la contribution respective de la Municipalité de la Baie-James (MBJ) ainsi que des bureaux régionaux du MRNF et du MDDEP à la préparation de l'étude d'impacts.

Par ailleurs, le MDDEP propose que le comité des Cris soit composé de représentants de l'ARC, de la Première Nation de Waskaganish et du CCEBJ. Une membre de l'ARC croit que son organisme pourrait fournir les données recueillies dans le cadre de l'étude d'impacts de la route d'accès de Waskaganish en 1995. Par ailleurs, Julie Hébert suggère d'étudier les consultations récentes en vue de l'élaboration des PGAF. À cet égard, une membre de l'ARC rappelle qu'il faut prendre en compte les ententes de confidentialité conclues avec les maîtres de trappe.

Comme le CCEBJ regroupe autant des membres de la partie crie que des parties gouvernementales, il souhaite prendre part aux travaux des deux comités associés à la création des aires protégées. Maryse Lemire a été désignée pour y représenter le CCEBJ.

Enfin, Julie Hébert indique que l'étude de propositions d'aires protégées dans les secteurs de Waswanipi et de Wemindji sera entreprise ultérieurement.

8. Varia

a. Site historique du parc Robert-Boyd

Le secrétaire fait part d'une plainte reçue concernant les activités associées au site historique du parc Robert-Boyd, non loin de Radisson. Par ailleurs, un projet de sentier du Club de motoneige de Radisson serait problématique pour des Cris de Chisasibi. Selon une membre de l'ARC, des projets de centre récréotouristique et de

rampe de mise à l'eau dans le Sud du Territoire de la Baie James poserait également problème en raison de l'absence de consultation adéquate des Cris intéressés. Selon elle, la *Loi sur le développement et l'organisation municipale du territoire de la Baie James* de 2001 attribue de nouveaux pouvoirs à la Municipalité de la Baie-James (MBJ), mais cette dernière ne respecte pas l'obligation de consulter qui relève du gouvernement du Québec. Ainsi, la MBJ tendrait de plus en plus à s'attribuer la juridiction des terres de catégories 2 et 3. Ceci a entraîné, entre autres, un changement de zonage permettant la présentation du projet de production et de transformation de viande de porc à Chapais, et ce, sans consultation des Cris. Selon un membre du Canada, l'obligation qu'ont les gouvernements de consulter les communautés autochtones, en vertu de récents jugements des tribunaux, vise également la MBJ.

Un membre de l'ARC souligne que les Cris ne sont pas opposés aux projets de développement. Ils souhaitent toutefois que ces projets soient menés conformément au cadre de la CBJNQ. Le Grand Conseil des Cris a d'ailleurs informé le gouvernement du Québec et le Comité permanent de liaison de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Québec et les Cris (ENRQC) de cette problématique; des discussions sont attendues à cet égard.

Selon une membre de l'ARC, les difficultés rencontrées durant le processus d'évaluation et d'examen, où on examine un projet à la fois, pointent vers la nécessité d'élaborer un schéma d'aménagement des terres qui déterminerait d'emblée la localisation adéquate des divers types de projets. À cet égard, elle croit pertinent d'assujettir le plan de développement de la MBJ au processus d'évaluation et d'examen en raison des impacts sur les Cris.

Elle croit que le CCEBJ devrait connaître les conditions d'autorisation des projets en cause, de même que les consultations menées auprès des Cris, s'il y a lieu. S'il s'avère que certains projets n'ont pas été dûment autorisés, des mesures devraient être prises en vue de leur démantèlement. Elle rappelle que le CCEBJ avait mis sur pied, il y a trois ans, un sous-comité afin d'étudier une plainte concernant la conformité au processus d'évaluation et d'examen en terres de catégorie 1. Pareillement, le CCEBJ devrait créer un sous-comité pour examiner la problématique des projets apparemment autorisés sans consultation adéquate de la partie autochtone.

Une membre du Canada indique que la définition de «consultation adéquate des autochtones» peut varier. Au gouvernement du Canada, il s'agit d'une analyse progressive visant à déterminer, à chaque étape, les impacts d'un projet sur des droits reconnus ou potentiels des autochtones, de même que les mesures de consultation prévues. Au gouvernement du Québec, signale une membre de cette

partie, il revient à chaque ministère d'adopter sa politique de consultation des autochtones.

Afin de favoriser une harmonisation des pratiques à cet égard, une membre de l'ARC croit que le CCEBJ pourrait formuler des lignes directrices en regard de la consultation des communautés crie. À cet effet, le travail réalisé par l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador constitue une référence intéressante.

Le CCEBJ écrira à la directrice régionale du MDDEP pour le Nord-du-Québec afin de s'informer des conditions d'autorisation et des modalités de consultation à l'égard des projets ayant fait l'objet de plaintes.

b. Sièges vacants au CCEBJ

Un membre du Québec discutera avec un responsable de la Direction de l'évaluation environnementale du MDDEP concernant un siège à combler au CCEBJ par le gouvernement du Québec. Par ailleurs, un membre du Canada a été avisé que le processus de remplacement du membre nommé par Affaires indiennes et du Nord Canada a été entamé par ce ministère.

c. Rapport déposé dans le cadre des études de suivi des effets sur l'environnement (ÉSEE)

Une membre de l'ARC indique que l'entreprise minière Ressources Campbell a déposé son rapport d'étude dans le cadre des ÉSEE. Le secrétaire consultera la personne-ressource d'Environnement Canada afin d'obtenir copie de ce rapport.

d. Mise en œuvre des directives du COMEV eu égard à la conformité aux lois et règlements fédéraux

Une membre du Canada signale que le ministère des Pêches et des Océans (MPO) aimerait réitérer son désir de collaborer et de contribuer aux travaux des comités d'évaluation et d'examen lorsque des projets sont susceptibles d'affecter l'habitat du poisson. Cette membre rappelle que la gestion de la ressource a été déléguée à la province pour les espèces d'eau douce (dulcicoles), anadromes et catadromes alors que les dispositions de la Loi sur les pêches visant la protection de l'habitat du poisson demeurent de juridiction fédérale. En matière de protection de l'habitat du poisson, le premier objectif du MPO est d'éviter ou de réduire le plus possible les impacts sur l'habitat du poisson. L'émission d'une autorisation en vertu de la Loi sur les pêches est considérée en dernier recours lorsqu'il est impossible d'éviter

totalément les pertes d'habitat du poisson. Il devient donc important pour le MPO d'être impliqué le plus tôt possible au cours de la planification d'un projet afin de collaborer avec le promoteur et les comités d'évaluation et d'examen dans le but de réduire ou d'éviter les impacts sur l'habitat du poisson. Le MPO réitère son intérêt à explorer avec les divers comités de la CBJNQ un mode de collaboration qui permettrait de mieux coordonner les efforts de chacun dans le respect des mandats respectifs.

Le Comité d'évaluation (COMEV) étant tripartite, un membre de l'ARC croit que l'intégration des directives du MPO ne devrait pas poser problème. Par ailleurs, la CBJNQ prévoit, à son avis, l'implication des autorités fédérales et provinciales, et non un partage des projets selon des juridictions exclusives. Un membre du Québec mentionne que les exigences du MPO font partie des directives émises dans le cadre des évaluations environnementales appliquées au Sud du Québec.

Le secrétaire communiquera avec le président du COMEV afin de proposer une rencontre de ce Comité avec une délégation du CCEBJ.

9. Prochaine réunion

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Mont-Joli, le 12 septembre 2007.

10. Présentation de Céline Meunier concernant l'état des connaissances sur les changements climatiques à la Baie James

La consultante Céline Meunier présente les grandes lignes du rapport qu'elle a préparé pour le CCEBJ en guise de synthèse des connaissances concernant les changements climatiques observés et anticipés sur le territoire de la Baie James. Afin de connaître les plus récentes projections à long terme de températures et de précipitations, elle invite les intéressés à suivre les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ainsi que du Consortium Ouranos. Elle croit d'ailleurs que le CCEBJ pourrait s'adresser à ce Consortium afin qu'un plus grand nombre d'études aient trait au territoire de la Baie James.

Après avoir décrit le processus par lequel les gaz à effet de serre entraînent un réchauffement global, Mme Meunier explique comment ce réchauffement a une incidence sur l'équilibre entre les masses d'air des zones terrestres et marines. Les scénarios présentés anticipent une augmentation moyenne de 4 degrés Celsius pour le territoire de la Baie James d'ici 2050. Du côté des précipitations, ce territoire recevrait de 5 à 15 mm de plus par jour. Enfin, l'indice de risque d'incendie des forêts doublerait sur un horizon de 100 ans. Notons que ces scénarios concernant

les feux de forêts sont basés sur des cartes climatiques qui ne tiennent pas forcément compte des contraintes écologiques des forêts.

À terme, les changements climatiques entraîneront vraisemblablement un déplacement de certaines espèces vers le nord, selon leurs contraintes écologiques, changeant ainsi la composition des communautés végétales. Ces changements pourraient avoir une incidence sur l'utilisation des terres et l'activité économique. En ce qui concerne la faune, Céline Meunier mentionne que la modification des habitats pourrait poser problème à certaines espèces animales en raison d'une désynchronisation entre la disponibilité de la nourriture et leur cycle de vie. En effet, des études ont démontré que l'adaptation du comportement animal à la croissance plus hâtive des plantes au printemps variait selon les espèces, certaines d'entre elles devenant vulnérables.

Bien qu'un certain nombre de recherches ont actuellement trait aux changements climatiques à la Baie James, Mme Meunier croit que celles-ci gagneraient à être mieux intégrées. De façon plus particulière, elle croit que l'accès aux ressources deviendra un enjeu majeur et qu'à cet égard les savoirs traditionnels des Cris devront être pris en compte.

11. Discussion en présence d'Yves Bégin (Centre d'études nordiques), Luc Vescovi (Ouranos) et Céline Meunier concernant les lacunes à combler dans les études sur les changements climatiques et les adaptations à envisager par les communautés cries

Une membre de l'ARC croit que l'impact des changements climatiques sur les ressources fauniques s'avère difficile à mesurer en raison de nombreux autres facteurs en cause. Par exemple, le déplacement des principaux troupeaux de caribous davantage au sud s'expliquerait par l'augmentation de la population plutôt que par les changements climatiques. Yves Bégin précise que des feux de forêts ont consommé le lichen dans certains secteurs, obligeant les caribous à migrer vers d'autres. Il ajoute que le froid ne constitue pas une contrainte pour le caribou, mais plutôt l'épaisseur de la neige.

Selon Yves Bégin, c'est dans l'Arctique que les effets des changements climatiques seront les plus prononcés, en particulier au niveau du régime des glaces et du transfert des masses d'air terrestres et marines. À titre d'exemple, la formation tardive du couvert de glace sur la baie d'Hudson, l'hiver dernier, a reporté d'un mois la venue de conditions hivernales.

M. Bégin signale qu'on prévoit des températures moins froides et davantage de précipitations lors de futurs hivers à la Baie James. De telles conditions entraîneront à terme des changements majeurs, dont une augmentation de la ressource en eau

disponible pour les projets hydroélectriques. À son avis, les connaissances associées à l'utilisation des terres par les Cris seront cruciales afin de déterminer les adaptations à envisager face aux changements climatiques. À titre d'exemple, on peut anticiper que l'augmentation du niveau d'eau, au printemps, amènera des déplacements des populations de castors vers de nouveaux habitats et un réaménagement des sites de trappe. Il signale également des conditions plus venteuses, entre autres à Chisasibi, qui suscitent l'intérêt d'un groupe de chercheurs de l'Université McGill sur les phénomènes météorologiques extrêmes.

Luc Vescovi mentionne qu'Ouranos entreprendra sous peu un projet de recherche sur les changements climatiques et la biodiversité. À cet égard, il souligne l'importance des savoirs traditionnels, entre autres pour valider les données fournies par l'analyse dendrochronologique. À cet égard, Yves Bégin indique que les analyses récentes des cernes de croissance des arbres permettent de reconstituer le climat passé sur mille ans.

Une membre de l'ARC croit, à la lumière de noyades récentes de trappeurs expérimentés, que la sécurité lors de la pratique d'activités traditionnelles est primordiale. À cet égard, il peut s'avérer difficile d'établir combien d'accidents associés au gel tardif ou à la fonte précoce des cours d'eau ont un lien avec les changements climatiques. Yves Bégin souligne l'importance de connaître l'itinéraire des personnes se déplaçant sur le territoire. Il cite des travaux menés pour la communauté de Salluit, au Nunavik, qui ont permis la mise au point d'un modèle de prévision de l'épaisseur de la glace pour certains sites fréquentés. À son avis, il s'agit d'un exemple où la science répond aux besoins de la communauté, mais il faut d'abord identifier ces besoins.



Marc Jetten

Secrétaire exécutif

Le 18 septembre 2007